

	PAGE
Septembre 28.— Ordre aux parties ou à leurs procureurs de comparaître lors de leur seconde assignation, sans quoi elles seront condamnées à l'amende.....	8
“ 28.— Défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de donner aucune boisson enivrante aux sauvages sous peine d'une amende de trois cents livres pour la première offense et du fouet ou bannissement pour la recidive.....	8
Octobre 2 —Nomination de Mathieu Hubou des Longchamps comme substitut du procureur général	9
“ 4 —Arrêt résiliant un bail fait par le sieur Davaugour ancien gouverneur, du poste de Tadoussac, le dit bail ayant été fait sans l'avis de l'ancien Conseil .....	10
“ 5 —Ordre que tous les billets d'acquits de pelletteries soient présentés par les porteurs dans trois jours, pour être renouvelés et signés par le Sieur de la Forté et contresignés par le Sieur des Longchamps, à peine de nullité .....	12
“ “ —Arrêt déclarant bonne et valable la saisie faite à la requête de Pierre Levassour contre le nommé Nolland .....	12
“ “ —Arrêt condamnant Jacques Cailteau à payer à Pierre Houdan dit Montigny la somme de cent sols.....	13
“ “ —Délai de 8 jours accordé aux nommés Levassour et Boissol pour représenter certains bestiaux saisis à la requête de Jacques Bréchon .....	13
“ 6 —Résolution d'affermir pour trois années le quart des droits des pelletteries ainsi que la ferme de Tadoussac au plus offrant enchérisseur, en par lui donnant bonne caution	14
“ 7 —Acceptation par le Conseil de Jean Baptiste LeGardeur Sieur de Repentigny élu Maire, et de Jean Madry et Claude Charron bourgeois de Québec élus échevins.....	15
“ “ —Arrêt condamnant Guillaume Lelievre à payer à Jean Cantolan la somme de cinquante sols à la St Martin prochaine.....	15
“ “ —Arrêt portant que la veuve Gilles Bacon et le Sieur Chartier produiront et se communiqueront respectivement leurs raisons et pièces justificatives dans trois jours.....	15
“ “ —Arrêt déboutant Charles Cadieu Courville de sa demande contre Jean Desmaretz .....	16
“ “ —Arrêt portant que les créanciers de la succession de feu Jacques Gourdeau seront convoqués à la diligence du procureur général.....	16
“ “ —Arrêt portant que Louis Ponty produira au Conseil son papier de vente de marchandises à Barthélémi Gaudin.....	17
“ “ —Arrêt portant que Mathurin Girault et Louis Ponty conviendront d'experts.....	17
“ “ —Arrêt portant que Etienne Morel fera preuve par témoins de sa demande contre le Sieur de Queylus.....	17
“ 10 —Prestation de serment du Sieur de Repentigny comme Maire et du sieur Madry comme échevin, et arrêt portant que le Sieur Charron soit intimé de comparoir au premier jour pour prêter serment comme échevin.....	18
“ “ —Ordre pour l'enregistrement au greffe de certaines lettres du 26 Mars dernier portant entre autres choses établissement de dîmes.....	18
“ “ —Ordre pour la distribution de vivres et hardes aux pauvres hommes, femmes et filles venus dans les vaisseaux du Roy et aussi aux soldats licentiés.....	18
“ “ —Ordre pour continuer huit jour la publication des affiches pour affermer les droits des pelletteries et la ferme de Tadoussac, le sieur Aubert de la Chesnaye s'étant présenté et ayant offert trente mille livres.....	19
“ “ —Arrêt condamnant le Sieur Fournier payer au Sieur de la Chesnaye la somme de huit livres tournois.....	20